

HELSINKI – Groupe de travail GAC-Conseil d’administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI)
Lundi 27 juin 2016 – 14h00 à 15h00 EEST
ICANN56 | Helsinki, Finlande

THOMAS SCHNEIDER : Donc passons maintenant à la prochaine séance, au prochain point qui concerne le groupe de travail sur la mise en œuvre des recommandations du conseil d’administration du GAC.

Par rapport à un événement qui a eu lieu par le passé, par rapport à la mise en œuvre des recommandations en coopération entre le conseil d’administration et le GAC pour l’ATRT. Donc les révisions concernant la transparence et la responsabilité qui ont été faites. Donc nous allons demander à Manal et Markus d’essayer de nous aider à voir ce qu’il en est de la mise en œuvre des recommandations ou de la discussion sur les recommandations, pour faire en sorte que les avis du GAC soient plus efficaces.

Je vais maintenant céder la parole à l’un d’entre vous ; je ne sais pas qui veut commencer.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

MARKUS KUMMER : Oui, merci Thomas. Bonjour à tous. C'est un plaisir d'être parmi vous cet après-midi. Nous avons peu de temps. On nous a demandé de quitter cette salle rapidement. Nous avons une autre réunion ensuite. Donc je vais aller droit au cœur de cette question. On ne va pas revenir sur l'histoire, mais sur l'essentiel de ces recommandations, c'est un processus en cours. Nous espérons y voir plus clair dans ce processus et sur ce je vais céder la parole à Manal qui a une brève présentation à faire.

MANAL ISMAIL : Merci Markus. Comme vous l'avez dit, nous n'avons que peu de temps, donc nous allons essayer de faire une introduction rapide avant d'en venir aux faits. Diapo suivante s'il vous plait.

Donc, comme dit auparavant, le groupe de travail a été créé pour mettre en œuvre les recommandations du conseil d'administration GAC concernant l'ATRT 1 et a eu pour mandat d'étendre la mise en œuvre des recommandations liées au GAC sur le travail de la deuxième étude ATRT.

Donc nous avons la Suisse, les États-Unis, l'Iran, le Royaume-Uni et moi-même de l'Égypte qui constitue les membres du GAC qui siègent à ce groupe de travail.

MARKUS KUMMER : Oui, nous avons les membres suivants comme membres du groupe de travail : Chris Disspain, Erika Mann, Ram Mohan, Mike Silber, et Monsieur Van Der Laan.

MANAL ISMAIL : Oui, merci, passons à la diapo suivante.

À Dublin, le GAC a fait savoir qu’il fallait régulièrement réviser la manière dont les avis du GAC sont pris en considération. L’ACIG a pris soin d’analyser cette question et a élaboré un rapport. Le rapport faisait mention d’un courrier du GAC au conseil d’administration et le conseil d’administration a renvoyé cette question au groupe de travail BGRI pour l’analyser et développer leurs recommandations. Les principales conclusions de ce rapport sont les suivantes : il est très difficile de définir si oui ou non le conseil d’administration de l’ICANN a accepté l’avis du GAC et, s’il a été accepté, dans quelles mesures il a été mis en œuvre, et si le GAC pense que la mise en œuvre répond effectivement à l’objectif premier qui était celui de cet avis.

Voici le plan de travail. On a décidé de commencer rapidement avec ce plan de travail pour que l’on puisse identifier clairement ce dont il est question lorsqu’il est question de recommandations spécifiques. Markus aimeriez-vous nous en dire un peu plus par rapport à ce plan de travail ?

MARKUS KUMMER : Oui, comme vous pouvez le voir, nous avons fait une liste de trois questions. Une quatrième question qui concerne le lobby et le suivi de la part du personnel ICANN et ensuite, deux autres recommandations d'ici la réunion en Inde, et ensuite après la réunion de Hyderabad.

Je vous cède la parole Manal.

MANAL ISMAIL : Merci Markus. Donc, si nous passons à la diapo suivante, voici la recommandation numéro 1 du rapport ACIG : réviser et faire en sorte que toutes les parties sachent clairement quelles sont les formes de communications comprises dans les avis du GAC.

Nous avons considéré que les discussions sur les différentes recommandations devraient avoir pour objectif que nous ayons tous une compréhension commune et une approche commune, identifier les éléments pouvant être mis en œuvre, disposer d'un calendrier comme Markus en a parlé, les responsabilités également, les identifier et, enfin, avoir des documents et une institutionnalisation dans l'ensemble de ce processus.

Et je dois dire ici que cette question a été soulevée aussi dès le travail du groupe de travail ATRT1. Et cela a été inscrit sur le site

web du GAC. Donc si vous pourriez afficher à l’écran cette définition pour nous rafraichir un petit peu la mémoire à tous...

Il est question ici de savoir s’il était satisfaisant ou non satisfaisant avant, si ça n’est plus satisfaisant avant ou est-ce que cela est satisfaisant, ou est-ce que les gens ignorent que cette définition existe déjà. Donc je pense que ce devrait être notre point de départ pour cette recommandation. On peut réviser cette définition et voir dans quelle mesure nous pouvons faire en sorte que cette définition soit visible et faire en sorte que les gens sachent que cette définition existe bien.

Donc, à mesure que le temps passe, et que les gens changent, il est important que les choses soient à portée de tous et soient accessibles.

Avez-vous des commentaires sur cette explication qui existe par rapport à ce qu’est un avis du GAC, quelle en est la définition ? La Suisse ?

SUISSE :

Merci beaucoup Manal. Je crois que, comme Markus l’a dit, il s’agit d’un fruit mûr et que l’on pourrait l’inclure dans une sorte de déni de responsabilité dans le communiqué, ou dans nos communications, qui pourrait être une note en bas de page dans nos documents.

Ce pourrait être utile d'établir un lien vers cette définition.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup, c'est une suggestion fort utile et intéressante. Y a-t-il d'autres réactions ou commentaires dans la salle ?

Et également l'ACIG, s'il vous plait, si vous avez une précision à demander sur une recommandation spécifique n'hésitez pas s'il vous plait à intervenir à quelque moment que ce soit. L'Iran ? Monsieur [ARASTI] ?

IRAN :

Merci Manal. Je crois que cette définition est peut-être connue de tous, mais il faut s'assurer que, dans le CCWG et dans d'autres instances, on connaisse bien la définition de l'avis du GAC et qu'on en prenne dument compte.

Qu'est-ce que doivent contenir les avis du GAc, quels éléments doivent-ils contenir pour pouvoir se justifier et tenir la route ? Il faut être sûr d'être conforme vis-à-vis du règlement intérieur. C'est logique, mais peut-être qu'il serait bon de le rappeler.

Merci.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup à l’Iran, une autre suggestion intéressante. Donc, il nous faut maintenant changer cette description et ajouter ce qui devrait figurer dans l’avis du GAC, comme vous l’avez dit. C’est-à-dire la raison d’être, le fait d’être conforme vis-à-vis du règlement de l’ICANN et les autres éléments qui ont été identifiés.

IRAN : Oui, peut-être un autre élément que mes collègues connaissent. Si l’avis du GAC est pris, est adopté par consensus, ce devrait être dit. Si ce n’est pas le cas, cela devrait également être dit. Ou, si cet avis est adopté par consensus, ça a des implications, ça fait une différence. Donc ça c’est très important de le traiter en tant que tel parce que chacun de ces avis est traité de différentes manières de la part du conseil d’administration.

MANAL ISMAIL: Merci l’Iran une fois de plus. J’en ai pris bonne note. Mais si vous souhaitez partager cette suggestion par mail ce serait également très utile.

La Suède s’il vous plait.

SUÈDE : Merci Manal. Autre chose que je n'ai pas vu. Je me demande si vous avez pensé à faire une référence au fait d'avoir une seule référence, une référence unique aux avis du GAC pour avoir une référence simple et unique à chaque avis du GAC.

Ce serait plus facile d'en assurer un suivi.

MANAL ISMAIL: Oui, vous voulez dire qu'il faudrait que cela figure dans la description des avis du GAC ou bien est-ce que vous dites d'une manière générale que chaque fois qu'il est question d'un avis du GAC il y ait une référence unique ?

SUÈDE : Je ne sais pas s'il serait nécessaire de le décrire ici ou bien s'il faudrait adopter une autre méthode. Je ne sais pas. Je n'ai pas de réponse. Ce qui me préoccupe, c'est le fait que ce soit clairement identifiable.

MANAL ISMAIL : Bien, j'ai pris bonne note. Essayons de trouver une solution, de le partager sur la liste de diffusion et de voir comment on peut appliquer les suggestions, les idées qui ont été présentées ici.

Comme Markus l'a dit, cela va faire partie du système de suivi, la manière dont nous faisons un lien avec les avis du GAC et comment faire une recherche, un suivi de ces avis du GAC. Donc il faut voir si on a besoin de l'écrire ou si cela existe déjà.

Y a-t-il d'autres commentaires dans la salle ? Oui ?

THOMAS SCHNEIDER:

Oui, plusieurs choses à noter. D'abord, j'ai vérifié sur ce qui concerne les principes opérationnels. Il y a une disposition, un article, qui concerne l'avis du conseil d'administration. Il n'y a pas beaucoup de détail sur ces avis. Ensuite, il y a notre propre processus pour réviser les principes opérationnels et il faut avoir une compréhension claire de la piste à suivre pour ce travail en particulier, pour ne pas travailler en parallèle ou dans des directions opposées. Donc il sera probablement nécessaire de réfléchir à qui fait quoi, en fonction de quoi, sur tel ou tel document comme, par exemple le règlement intérieur. Donc il n'est pas forcément nécessaire que cela fasse partie des discussions sur les principes opérationnels. On peut dire que ce groupe va se charger de cette définition.

Mais c'est une question qu'il faut prendre en considération.

La question fondamentale actuellement est : est-ce qu'il est utile réellement de travailler sur cela en fonction du règlement

intérieur passé, ou attendons-nous que le nouveau règlement intérieur soit adopté. Ça c’est le genre de question qu’il faut analyser.

MARKUS KUMMER :

Oui, je crois que la suggestion de l’Iran était très utile : expliciter le fait qu’il faut que cela soit conforme au règlement intérieur. Et cela inclurait une référence au nouveau règlement intérieur. Mais je note bien qu’il y a un consensus et qu’il faut qu’il y ait un consensus sur les principes d’une manière générale. Et on a parlé, au sein du groupe de travail, sur ces exemples. Et il est très important que tout avis explicite - peut-être que par le passé la communication n’était pas suffisamment explicite par rapport aux avis du GAC...

Oui, je vois qu’il y a une question.

IRAN :

Oui, je voulais confirmer ce que vous avez dit. Effectivement, il faut être très clair. Est-ce qu’on est en train de donner un avis ou est-ce qu’on donne une communication au conseil d’administration ? Ce n’est pas la même chose parce que les avis du GAc, avis avec un grand A, ont une connotation, des connotations et des significations très particulières et il faut être très clair par rapport au conseil d’administration. Que faisons-

nous? Ça c’est quelque chose qu’il faut prendre en considération pour reprendre ce que vous disiez. Merci d’ailleurs d’avoir soulevé ce point.

MANAL ISMAIL :

Merci. Y a-t-il d’autres commentaires sur cette recommandation spécifique ?

Si ce n’est pas le cas, nous pourrions peut-être passer à la diapo suivante sur la recommandation numéro 2, qui indique ce qui suit: décider d’écrire les résultats escomptés en termes de politiques publiques pour chaque avis du GAC et l’inclure dans la déclaration de l’avis lui-même.

Là encore, il s’agit d’un élément, comme cela a été dit, qui doit impliquer une justification, une raison d’être à cet avis pour chacun des avis. Quel est l’objectif qui est attendu ? Est-ce qu’on pourrait établir une sorte de modèle qui permettrait de passer en revue les différents paramètres spécifiques qui doivent être mis en place pour élaborer ce genre d’avis.

Il y a eu également une suggestion qui consiste à dire que le GAC et le conseil d’administration pourraient avoir une sorte d’échanges après le communiqué. C’est-à-dire que, on pourrait avoir une téléconférence avec le conseil d’administration ou le conseil d’administration pourrait avoir un certain type de

mécanismes de révision vis-à-vis de l'avis du GAC – et ça, ça a déjà été mis en place par la GNSO.

Donc ça pourrait être une chose à prendre en considération.

MARKUS KUMMER :

Oui, j'allais dire oui justement qu'on doit être très explicite dans l'avis. Qu'attendons-nous de cet avis ? Et vous avez parlé du contact ensuite, ultérieur. Ça, ça doit être prévu. Il peut s'agir d'un contact après la réunion avec le GAC pour préciser quel était l'objectif escompté et s'assurer qu'on comprenne mieux quel est l'objectif cherché dans cet avis.

Mais j'aimerais entendre aussi de la part des membres du GAC la manière dont ils voient les choses. Parce que là encore, je pense que le message le plus important, c'est d'être aussi explicite que possible.

MANAL ISMAIL :

Merci Markus. L'Iran ?

IRAN :

Oui, merci Markus, vous avez répété ce terme d'explicite. Je crois comprendre qu'une rédaction claire est en jeu ici. Chaque fois que l'on recherche le consensus, finalement le langage est

vague. Et si le langage est vague, la rédaction est vague. Il est difficile de comprendre quel est le but recherché. Donc il faut être aussi clair que possible et éviter toute ambiguïté possible. Ça c’est la première chose.

Deuxième chose, l’élément de discussion entre le GAC et le conseil d’administration, ça c’est un espace important. Lorsque le conseil d’administration n’est pas d’accord avec l’avis du GAC, là on rentre dans une négociation et c’est important. Mais on ne sait pas comment cette négociation va avoir lieu. Est-ce que ce sera une négociation face à face, est-ce que le président va vouloir régler les choses d’une autre manière ? On l’ignore.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Ce que dit l’Iran c’est que la première chose - et on a eu des discussions avec le conseil d’administration – c’est que la première étape c’est : est-ce qu’ils comprennent réellement ce qu’on veut dire ? Si c’est le cas, est-ce qu’on est sûr que ce qu’ils ont compris c’est bien ce que nous voulons qu’ils comprennent ? Je ne veux pas être trop compliqué dans ce que j’explique, mais c’est important parce que le problème vient en partie du fait de l’absence de compréhension dans la manière dont les choses sont interprétées, dont le suivi est assuré par rapport à cet avis. Il faut qu’il y ait cohérence. Et c’est le cas de figure qui se pose le plus souvent.

Lorsque le conseil d’administration dit non, nous n’allons pas mettre en œuvre cet avis, ça c’est un cas de figure rare. En général, les choses sont moins tranchées, il y a plus de nuances.

MANAL ISMAIL :

Oui, merci Thomas. Vous avez en partie répondu à ce que j’allais dire. J’allais dire que l’intention ici est de s’assurer que nous avons une compréhension commune du fait, quelle que soit la réponse, qu’elle soit positive ou négative, du fait qu’il y ait une bonne compréhension des choses.

Par rapport à la référence à la clarté du libellé ou de la rédaction. Laissez-moi vous rappeler la récente... Le problème de communication que nous avons eu récemment. Un avis du GAC envoyé au conseil d’administration, le GAC est parti du fait que tout ce qui faisait partie de cet avis faisait partie ... Mais là, lorsqu’il était question de la rédaction de cet avis, on a dit « nous recommandons », donc ça a été comme une recommandation et non pas comme un avis. Et c’est là qu’il y a eu un problème de compréhension. Donc je pense qu’il serait bon que maintenant que nous savons que ce terme « recommander » peut porter à confusion, il est important que nous soyons clairs dans notre rédaction. Et on doit être clair également par rapport à ce que nous demandons au conseil d’administration.

Je me souviens d’un très bon exemple mentionné par Chris Disspain lors de l’une de nos téléconférences, lorsque le GAC dit qu’il faut que le conseil d’administration prenne en considération telle chose, alors il est question de prendre en considération ou d’en avoir conscience ? Mais cela ne veut pas dire accepter l’avis du GAC. Mais si on leur demande de faire quelque chose de spécifique, il faut le spécifier et non pas simplement parler de prendre en considération telle ou telle chose.

L’Iran ?

IRAN :

Oui Manal, vous avez dit que nous devrions être prudents par rapport à ce que nous indiquons dans cette section. L’avis du GAC, ça doit être l’avis du GAC point. Si l’on parle de prendre en considération, ce n’est pas un avis, c’est autre chose. Donc on ne peut pas dire dans un avis : « prenez en considération s’il vous plait », parce que ça c’est autre chose.

Merci beaucoup. Je ne suis pas d’accord avec cela. Il ne faut pas parler dans un avis du GAC de « prendre en considération ». Parce que c’est pour ça que j’ai dit qu’il fallait être très clair dans le langage qu’on utilise dans les avis du GAC.

recommandations (BGRI)

MANAL ISMAIL : Très bien, merci beaucoup. Je crois qu'on est tous d'accord, on est tous sur la même longueur d'onde. La Thaïlande ?

THAÏLANDE : Oui, par rapport au calendrier que vous avez mentionné, calendrier par rapport aux commentaires publics. Et vous voudriez que le GAC et le conseil d'administration prennent en considération ce calendrier. Voulez-vous dire que ces deux parties négocient chacune un calendrier, plutôt que l'une et l'autre fixent leur propre calendrier ?

Nous, nous aimerions qu'il y ait un calendrier commun, qu'il y ait un espace de discussion pour se mettre d'accord sur un calendrier, qu'il y ait un partenariat, une collaboration à ce niveau-là.

MANAL ISMAIL : Oui merci à la Thaïlande de cette réaction. Oui, le Paraguay ? Puis la Namibie.

PARAGUAY : Merci. Oui, je me souviens qu'à Marrakech on a parlé, à Dublin aussi par rapport aux verbes à utiliser comme le délégué de l'Iran l'a rappelé. Une chose c'est recommander, et une c'est demander ou exiger quelque chose. C'est tout à fait différent

comme il l’a dit. Et prendre en considération, c’est différent aussi. Vous pouvez prendre en considération quelque chose mais décider d’agir autrement. Ça c’est autre chose. C’était ce que je voulais dire en premier.

Ensuite, il y a une compréhension commune, les résultats, les documentations, etc. Les responsabilités, etc. Je comprends tout ça. Mais ça ce serait dans le cas d’une situation positive. Mais que se passerait-il dans le cas d’une situation négative ? Ca, c’est ce qui me préoccupe.

MANAL ISMAIL :

Merci au Paraguay. Excusez-moi si j’ai semé un petit peu le doute dans vos esprits. Voilà des points de discussions pour cette recommandation et non pas pour un avis du GAC. Donc lorsque l’on parle de cette recommandation, on devrait comprendre, ou avoir une compréhension commune de ce qu’elle est, de la manière dont on va adopter une approche par rapport à cette recommandation et ça, c’est tout à fait différent de l’avis du GAC. Excusez-moi si j’ai semé le doute.

NAMIBIE :

Merci beaucoup Manal. J’écoutais les commentaires qui étaient faits par rapport au besoin de spécificité, de clarté, sur l’avis que nous présentons. Mais lorsque je lis la recommandation, l’on

dit : décider et décrire. Où l’on parle de la description, il me semble que nous devons être prudents parce que nous parlons des résultats des politiques publiques.

Et une autre chose est différente par rapport à cela. Nous devons donc avoir à définir ce qu’est la politique publique et ce qu’est l’intérêt public. Pour être clair, lorsque nous décrivons la politique publique et les résultats, nous devrions rentrer dans la description, nous devrions entamer une description de ce qu’est l’intérêt public. Et nous sommes encore là à discuter de ce dont on va parler en premier lieu, si l’on va parler d’abord de politiques publiques et ensuite d’intérêts publics ou l’inverse. Il faut que nous décidions et que nous décrivions le résultat de cela.

Je voulais juste souligner ce point.

MANAL ISMAIL :

Je crois que l’on ne parle pas de la description des résultats en soi, mais de la description de l’aspect de la politique publique dans cet avis. C’est pourquoi nous fournissons ou nous présentons ce type d’avis. Cela se rapporte aux fondements de cet avis. Les fondements sous-jacents pour aborder cet aspect ou un autre aspect de la politique publique. Ce n’est pas facile à dire dans la durée, mais il se peut que lorsque nous

commencions à travailler, il se peut que nous puissions mieux comprendre cela, plus facilement peut-être.

SUISSE :

Merci Manal. Vous venez de dire à peu près ce que moi je voulais en quelque sorte suggérer. Au bout du compte, notre intention concerne la justification de l’avis que nous présentons ; J’espère que cela pourra aider le conseil d’administration à mieux comprendre qu’il y a parfois des réactions très critiques, pour ainsi dire, sur les arguments de cet avis. Et que l’on puisse mieux comprendre où, ou à quoi nous visons. Nous pouvons peut-être dire que la rédaction de l’avis en soi peut être un peu vague pour pouvoir parvenir à un consensus, mais il y a aussi une certaine ambiguïté finalement parfois lorsqu’on parle de la manière dont le conseil d’administration et le personnel puissent se mettre d’accord sur ce que signifie la mise en œuvre par rapport, au niveau des principes. Je pense que la justification concerne cette recommandation.

MANAL ISMAIL :

Merci la Suisse. Avant, je voudrais savoir si nous sommes tous d’accord sur ce qu’il faut faire quant à un avis du GAC. Comment peut-on être sûr que notre avis sera mis en œuvre chaque fois que nous fournissons notre avis ? Nous devrions peut-être avoir

un communiqué de référence ou un modèle, ou un lien vers une description de l’avis du GAC sur le bas de page ou l’on indiquera tous les paramètres qui doivent être justifiés ou respectés pour chaque avis du GAC tels que la clarté des arguments, la politique publique visée, les éléments qui peuvent être mis en œuvre, etc. Et comment nous pouvons être sûrs que nous respectons tout cela, de façon générale.

SUISSE :

On a peut-être parlé de cela, excusez-moi, mais moi, je recommanderais ce qui suit. Cette structure devrait être dans la rédaction de notre avis et nous devrions recommander ça au secrétariat.

MANAL ISMAIL :

Oui, je suis tout à fait d’accord, mais je parlais peut-être de quelque chose à plus long terme. Lorsque nous avons changé notre secrétariat... Ceci doit être facile à trouver pour tout le monde pour savoir ce qu’il faut respecter en termes de paramètres.

THOMAS SCHNEIDER :

Nous pouvons développer, enfin vous l’avez déjà dit, nous pouvons créer un modèle pour l’avis du GAC avec certains

devient de plus en plus difficile de pouvoir suivre sur la piste des différentes parties de l’avis du GAC.

Voilà pourquoi je pense que cela a du mérite, cette idée de présenter les recommandations d’une manière différente.

Maintenant c’est la Suède qui prend la parole.

SUÈDE :

Ce serait vraiment très bien de pouvoir faire tout cela. Si l’on parle du point de vue de l’expérience, on est en général satisfait de l’avis du GAC que l’on a rédigé. Parfois nous travaillons jusqu’à deux heures, trois heures, six heures du matin parfois. Donc plus notre avis sera précis, plus nous aurons besoin de temps pour sa rédaction, pour la négociation. Cela fait apparaître de nouveaux points pour la discussion. C’est pourquoi il me semble que nous devrions établir un niveau raisonnable qui puisse être respecté, où l’on puisse travailler. Il ne faut pas mettre des objectifs excessivement ambitieux parce que, autrement, nous risquons de ne rien atteindre en tant qu’objectifs. Nous pouvons nous attendre de manière raisonnable à ce que ceci soit respecté ou réalisé.

Nous devrions aller dans d’autres forums où il y a des résolutions en version préliminaire, d’autres textes de ce type. Nous devrions tenir compte d’avoir ces résultats à l’avance pour des prochaines rédactions pour ne pas avoir de problème.

Si nous sommes d’accord sur les arguments, ce sera possible parfois, mais parfois on ne pourra pas le faire. Donc, plus nous aurons d’éléments avant la réunion, plus nous aurons de chances de présenter ce qu’il faut présenter.

Merci.

MANAL ISMAIL : Maintenant le Royaume-Uni.

ROYAUME UNI : Merci Manal. Je risque peut-être d’aller un peu trop loin dans l’analyse de ces points qui peuvent prendre un peu de temps par rapport aux détails dans ces débats. Mais je pense que cette recommandation est importante.

Nous pouvons présenter dans notre avis, en tant que comité pour certains points qui sont relativement complexes ou assez complexes.

Comme vous l’avez dit Manal, il a eu des moments dans le passé où nous avons perdu de vue ce qui se passait par rapport à certains éléments de l’avis. Cela peut-être de façon... Enfin un peu... hasardeuse. Et nous pourrions le dire aussi du côté du conseil d’administration. Nous pourrions peut-être identifier des éléments par rapport au calendrier que l’on pourrait mettre en place. Ce serait important de pouvoir faire un suivi efficace et effectif de ces situations ;

Ceci pourrait être appliqué à certaines situations. Nous ne devons pas être excessivement sévères par rapport à l’application de cette recommandation en particulier, mais il me semble que c’est une recommandation vraiment importante.

Si nous avons un système de référence comme la Suède l’a dit tout à l’heure par rapport à ces éléments, cela nous aiderait par rapport à la manière de suivre un avis complexe. Par exemple concernant les nouveaux gTLD ou la façon de réaliser ou le déroulement d’une nouvelle série ou des choses de ce type.

Voilà le type de situations auxquelles je pense.

MANAL ISMAIL :

Merci le Royaume-Uni. Maintenant... le Royaume-Uni... Voilà. Iran reprend la parole maintenant.

la salle puisse être organisée pour la séance de travail des groupes intercommunautaires. Nous allons donc commencer.

Donc pour confirmer, nous allons peaufiner la définition actuelle de ce qu’est l’avis du GAC. Nous allons diffuser cela dans la liste de diffusion. Nous avons un modèle pour les éléments que la vie du GAC doit respecter. Avec l’aide de la CIG, du personnel de soutien, je pense que nous pouvons commencer à travailler sur ce modèle à partir de la prochaine réunion, à savoir celle qui se tiendrait à Hyderabad. Et je pense que nous sommes aussi d’accord pour avoir une communication, ou des échanges après le communiqué du GAC au conseil d’administration. Et c’est un projet pilote disons.

Je veux vous dire aussi que nous allons ensuite consolider et revoir les mécanismes de suivi dans un portail facile, auquel il sera facile d’accéder.

Nous avons l’avis du GAC, des avis du GAC qui seront plus faciles à trouver, à être suivis, etc. Et cela concerne aussi le nouveau site web du GAC. Nous allons revoir les caractéristiques de la nouvelle plateforme pour être sûrs que l’on trouve les catégories, les archives, les suivis, sont mentionnés.

Nous allons voir aussi les enregistrements du GAC, parce qu’à un moment donné, on a eu des choses qui n’ont pas été complètes,

tout n’était pas fait parce que les responsabilités n’étaient pas aussi clairement définies. Il faut donc savoir qui va saisir les données.

Pour Hyderabad, nous aurons déjà un panorama, un tour d’horizon plus complet.

Les trois dernières activités concernent une vision générale, ce qui implique que nous devons établir ce processus dans un diagramme de flux et où l’on décrira les relais, les responsabilités. Il faut voir aussi comment on va utiliser tous les éléments qui auront fait l’objet d’un accord. Et enfin, comme Thomas l’a dit, nous devons revoir le besoin de l’enquête, ou de la révision des principes opérationnels du GAC, donc pour finir notre plan de travail. Je vous dis cela et je cède la parole à Markus.

MARKUS KUMMER :

Je n’ai pas beaucoup plus à dire. Je remercie Manal de son travail, de son excellent travail. Et dire aux membres du conseil d’administration qui n’ont pas pu être ici présents – Mike Silber n’a pas pu venir et monsieur Van der Laan n’a pas pu non plus le faire puisqu’il est ailleurs, dans une autre séance, parce qu’il préside la séance sur l’aide et acceptation universelle, ils ont présenté leurs excuses.

THOMAS SCHNEIDER : Bon, c’est un excellent exemple de la manière dont 45 minutes bien organisées, bien structurées peuvent être très utiles. Je vous remercie de tout cela. Je crois que tout cela était très bien préparé. Clairement structuré, je pense que c’est très bon.

Je sais que nous allons pouvoir aller de l’avant grâce à ceci.

Nous allons avoir un appel, une communication téléphonique avec le conseil d’administration qui est planifiée. Nous en sommes encore à la détermination de la date. Cela va être ouvert à tous les membres du GAC. Nous ne pourrons pas faire la réunion ici. Donc nous allons nous en servir pour voir si cela donne de bons résultats, si cela est utile, si c’est utile pour le conseil d’administration.

Maintenant nous devons quitter la salle pour que l’on puisse tenir ici les séances intercommunautaires. Beaucoup d’entre vous resteront ici pour cette séance. Ceux qui partent maintenant, et bien, rappelez-vous que nous allons commencer demain à 8 h 15 du matin. Il y aura un groupe de travail important dont je ne me souviens pas le nom en ce moment. Mais bon, soyez là à 8 h 15 s’il vous plait. Merci.

[FIN DE TRANSCRIPTION]